

Annonces

SERVICES AUX PARTICULIERS

VOYANT - MEDIUM - SPÉCIALISTE DES SCIENCES OCCULTES
TAVEL
Un savoir-faire unique et des dons transmis depuis plusieurs générations.
J'ENGAGERAI TOUTES MES FORCES ET MES POUVOIRS POUR VOUS AIDER !
Amour, envoiement et désenvoiment, conflits familiaux, financier...
RÉSULTATS GARANTIS • 06 89 83 75 75

Etre ensemble

Emilie 35 ans séparée cherche nouvelle aventure avec un homme séduisant.
Appelle-moi vite au 0895 10 15 39 (0,80€/min)

BONNES AFFAIRES

Achats

ACHÈTE au meilleur prix collections stocks timbres France, Colonies, tous pays; cartes postales, archives, monnaies. Déplacement-expertises gratuits. VENDEZ APRES NOTRE PROPOSITION.

PART : Tél. 09.81.78.52.10.

COLLECTIONNEUR ACHÈTE GRANDS VINS de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Chartreuse, Cognac, etc. Même très vieux.

PART : Tél. 06.76.08.74.60.

Matériels et produit agricole

Recherche presse RB, presse MD, tracteur MF, moissonneuse MF, JD, télescopique, cueilleur à maïs, semoir à maïs.

PART : Tél. 06.71.10.93.35.

La Savoie

Est éditée par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 194 348 €

Siège social : S.A. Imprimerie du Messager 19, avenue du Pré-Robert Sud - CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14

Habilitation à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président :

Marien BONIEUX

Directeur général et directeur de publication :

Eric LEPERS

Directrice générale déléguée :

Fanny DE LARUE

Administrateurs :

Eric BERTHOD - Marien BONIEUX

Bernard MARCHANT

Actionnaire principal : VOIX DU NORD S.A.

N° de la Commission paritaire : 0228C82719

Dépôt légal : à parution

N° ISSN 0242-8563

Imprimerie du Journal L'Union

6, Rue Gutenberg - 51100 Reims

IMPRIMÉ EN FRANCE

Pour l'impression de nos journaux, le groupe Rossel La Voix opte pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France. Taux moyen de fibres recyclées autour de 80 %. La fabrication de ce journal a généré l'émission de 81g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement). Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.

LÉGALES

Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (NOR : MICE2231563A), pour 2023, les annonces font l'objet d'une tarification au caractère fixé à l'article 2 soit 0,183 € HT (sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et clôtures de liquidation, de changement de nom patronymique, de jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives dont la tarification est forfaitaire).

ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS

COMMUNE DE MARTHOD

Plan local d'Urbanisme

Par délibération en date du 28 février 2023, le conseil municipal a approuvé la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le dossier du PLU est à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture ainsi que consultable sur le site internet de la commune.

Le PLU sera prochainement publié sur le site du Géoportail de l'Urbanisme.

ENQUÊTES PUBLIQUES



COMMUNE DE TIGNES

Avis d'enquête publique

Conformément au code de l'urbanisme et notamment les articles L153-11 et suivants et R153-1 et suivants, au code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27, et en exécution de l'arrêté du Maire de la commune de Tignes en date du 24 mars 2023 portant ouverture d'une enquête publique, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire communal de Tignes, du 20 avril au 23 mai 2023, sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au terme de l'enquête publique, le dossier de PLU sera éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, des avis des personnes publiques consultées et de la population. Il sera ensuite soumis à l'avis du Conseil Municipal, autorité compétente pour prendre la décision d'approbation par délibération. Monsieur Jean-Louis PRESSE, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête publique.

Le dossier d'enquête dans sa version « papier » ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables pendant toute la durée de l'enquête, soit pendant trente-quatre jours consécutifs du 20 avril au 23 mai 2023, à l'accueil de la mairie de Tignes, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, à l'exception des jours fériés.

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition du public à l'accueil de la mairie de Tignes, aux jours et heures tels que susmentionnés.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune de Tignes, dans la rubrique « Les grands projets » à l'adresse <https://www.mairie-tignes.fr/16082-enquete-publique-modification-du-plu.htm>, complétée par un registre dématérialisé sécurisé permettant au public de transmettre ses contributions et propositions directement, à l'adresse internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4560>.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra ainsi prendre connaissance du dossier et consigner ses observations en langue française, soit sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Tignes, soit sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4560>, soit par courrier à l'attention du Commissaire Enquêteur, domicilié pour la circonstance au siège de la mairie de Tignes (238, Boucle du Rosset - B.P. 50 - 73321 TIGNES CEDEX), soit par voie électronique à enquete-publique-4560@registre-dematerialise.fr avec une publication dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/4560>) et donc visibles par tous.

Pendant cette même période, le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales aux dates suivantes : le jeudi 20 avril 2023 de 9h à 12h, le jeudi 4 mai 2023 de 13h30 à 17h30 et le mardi 23 mai 2023 de 13h30 à 17h30.

Toute information relative à cette enquête pourra également être sollicitée auprès de Monsieur Hubert DIDIERLAURENT, 3ème adjoint au Maire, dont le contact s'effectuera en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Nonobstant les dispositions du titre Ier du livre III du code des relations entre le public et l'administration, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci. Les observations du public sont également consultables et communicables aux frais de toute personne en faisant la demande.

Le dossier de la modification n° 1 du PLU a été soumis à l'examen au cas par cas « ad-hoc » réalisé par la personne publique responsable préalable à l'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme, auprès de l'autorité environnementale représentée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes, compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis conforme en date du 13 mars 2023.

Dans un délai de trente jours suivant la fin de l'enquête, sauf report motivé de ce délai, le Commissaire Enquêteur transmettra à Monsieur Le Maire les registres et pièces annexes avec son rapport et ses conclusions motivées et, simultanément, adressera une copie de son rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

A compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an à la mairie de Tignes et publiés sur son site Internet. Ils seront également disponibles en Préfecture ainsi qu'à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4560>.

L'avis d'enquête publique est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Savoie. Il sera également affiché en Mairie de Tignes et sur son site Internet à l'adresse <https://www.mairie-tignes.fr/16082-enquete-publique-modification-du-plu.htm>, à l'adresse internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4560> ainsi que sur les différents panneaux d'affichage communaux, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique.



Commune de Val d'Isère

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Portant sur le projet de Demande d'Autorisation d'Exécuter des Travaux (DAET) relative au remplacement de la télécabine du Vallon de l'Iseran

Du vendredi 21/04/2023 au lundi 22/05/2023 inclus

Une enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations et ses propositions sur le projet de Demande d'Autorisation d'Exécuter des Travaux (DAET) relative au remplacement de la télécabine du Vallon de l'Iseran à Val d'Isère.

Le projet est soumis à étude d'impact et enquête publique conformément aux Art. R. 122-2 et R. 123-1 du code de l'environnement.

Les documents et avis associés sont consultables au service urbanisme de la mairie de Val d'Isère.

Le dossier est également consultable en ligne sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.valdisere.fr et sur un poste informatique mis gratuitement à disposition du public pendant la durée de l'enquête et aux horaires indiqués ci-dessous.

Par arrêté n° 2023.0050 en date du 29/03/2023, monsieur le maire de Val d'Isère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du vendredi 21/04/2023 à 14 heures au lundi 22/05/2023 à 12 heures, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de désignation N° E23000019/38 en date du 01/02/2023 de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Val d'Isère, pendant la durée de l'enquête, du vendredi 21/04/2023 à 14 heures au lundi 22/05/2023 à 12 heures aux horaires suivants (à l'exception des jours fériés et du vendredi 19/05/2023) : les lundis, mardis, mercredis, de 9h à 12h et de 14h à 18h, les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les vendredis de 9h à 12h à partir du 08/05/2023.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible en mairie, sur le registre électronique prévu à cet effet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4593> ou les adresser par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

Les observations pourront également être transmises via l'adresse courriel suivante : enquetepublique-4593@registre-dematerialise.fr

L'ensemble des observations sera annexé dans les meilleurs délais au registre d'enquête présent en mairie de Val d'Isère.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- vendredi 21/04/2023 de 14h à 17h
- vendredi 28/04/2023 de 14h à 17h
- mercredi 03/05/2023 de 15h à 18h
- lundi 22/05/2023 de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Val d'Isère pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera aussi publiée sur le site internet de la commune, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent avis, auprès de la mairie de Val d'Isère, à l'adresse postale suivante :
Mairie de Val d'Isère, place du Thovex BP 295 - 73155 Val d'Isère cedex.

MAIRIES, COLLECTIVITÉS, HÔPITAUX... Dématérialisez vos marchés sur proxilegales.fr



Publiez vos marchés
à plus de
18 000 entreprises
déjà inscrites
sur Proxilegales.fr

95€*
la publication de votre
marché, le DCE et
la réponse électronique
*sans engagement

Groupe M

Nous publions
vos
**ANNONCES
LEGALES**

**52
FOIS**
par an